RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01836
Numéro SIREN : 917 809 741
Nom ou dénomination : LBA

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt 390

DocuSign Envelope ID: 212A4090-678C-4F75-85E7-24644A474F3F

LBA
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1645, BD SALVADOR ALLENDE
ZI FOURNALET, 84700 SORGUES
917 809 741 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 21-12-2023

Le 21-12-2023

La société GESTION MAINTENANCE IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée au capital de 375 840 euros, ayant son siège social 1645 Boulevard Salvador Allende ZI Fournalet, 84700 SORGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 871 412 RCS AVIGNON,

Représentée par son gérant, Monsieur Gérard MERLE,

Associée unique et Présidente de la société LBA,

En présence de Monsieur Romain MERLE.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prenant acte de la démission de la société GESTION MAINTENANCE IMMOBILIER de son mandat de Présidente avec effet au 1er janvier 2024, décide de nommer en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée à compter du 1er janvier 2024 :

Monsieur Romain MERLE,

demeurant 20 Rue de l'Union, à (63500) ISSOIRE

né le 14 mai 1979 à ISSOIRE (63500)

Monsieur Romain MERLE accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide que Monsieur Romain MERLE ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président mais pourra prétendre au remboursement, sur présentation de justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement.

DocuSign Envelope ID: 212A4090-678C-4F75-85E7-24644A474F3F

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société GESTION MAINTENANCE IMMOBILIER

Monsieur Gérard MERLE

DocuSigned by:
MERLE Gérard
88C29F60F137400...

Monsieur Romain MERLE

DocuSigned by:
ROMAIN MERLE
CF75E8CD4D37409...